

d'accorder aux réclamans du Bas-Canada une indemnité pour les pertes de 1837—38. La réponse du ministre fut alors négative. Quelques jours après, M. Scott renouvela la même demande spécialement pour la fabrique de St. Eustache. Le jour fixé par son avis, le ministère prie M. Scott de différer sa question, espérant sans doute, en le jouant de nouveau par quelque vaine espérance, de l'induire à soutenir l'administration. On lui donna à entendre que la question était le sujet de délibérations dans le conseil. Jusqu'ici, M. Scott n'avait pas encore reçu de réponse. Mais hier, M. La Fontaine ayant fait la même question pour la fabrique de St. Benoît, M. le procureur-général Badgley dit que ce n'était pas l'intention du ministère de proposer, durant la présente session, aucune mesure pour satisfaire aux réclamations des Fabriques de St. Benoît et de St. Eustache !! La petite majorité du ministère lui permit d'insulter ainsi au pays.

C'est M. M. Viger et Papineau qui, par leurs deux voix, forment cette majorité. Les Canadiens du comté de Beauharnais doivent aussi se réjouir d'avoir choisi, dans la personne de M. Colville, un chaud partisan de ce ministère !!

*Accident fâcheux.*—On nous écrit du Côteau du Lac, en date du 26 juin : Le nommé Stanley Scott, percepteur des douanes au Côteau du Lac, était à la chasse hier, avec un compagnon ; environ une demi-heure après s'être séparés, le compagnon de Scott vint à lui pour avoir de la poudre et un instant après il entendit un coup de fusil, il revint sur ses pas et ne trouva qu'un cadavre baignant dans son sang. Le malheureux Scott avait reçu la décharge de son fusil, au milieu de la poitrine, à bout portant, à ce qu'il paraissait, et la mort avait été instantanée. Cet accident paraît difficile à expliquer ; cependant on suppose qu'il reçut le coup soit en cherchant à se garantir avec son fusil, en faisant un faux pas, ou en s'appuyant sur lui en descendant une petite côte au bas de laquelle il fut retrouvé. Le fusil n'avait aucune avarie. A l'alarme que donna le compagnon de Scott, en le trouvant, un grand nombre de personnes accoururent pour lui porter secours, particulièrement le docteur Dunn, mais inutilement, Scott n'était qu'un cadavre. Il n'y avait qu'environ une heure qu'il était parti de sa maison lorsque on vint annoncer à son épouse le malheur qui venait d'arriver.—*Avis aux chasseurs.*

*Agitation constitutionnel.*—*Grande assemblée de lundi soir à Québec.*—Tous les vrais amis du pays, accueilleront comme nous avec joie et satisfaction, la nouvelle de la grande démonstration qui vient d'avoir lieu à Québec. Le *Canadien* de mercredi confirme les détails que nous avons déjà donnés de l'assemblée de lundi soir 28 juin et en ajoute d'autres encore pleins d'intérêt.

L'Assemblée était très-nombreuse et des plus respectables. Le plus grand enthousiasme, l'unanimité la plus parfaite régnait en cette occasion. Le discours de M. Aylwin fit une profonde sensation. Après avoir reproché à ses compatriotes leur apathie et leur indifférence à une époque aussi grave que la présente, quand tous leurs droits sont foulés aux pieds et leur existence sociale menacée de destruction, M. Aylwin leur recommanda l'organisation dans toutes les paroisses et par tout le pays.

Les premières résolutions exposent toutes iniquités politiques dont les Canadiens-français et le Bas-Canada entier ont été les victimes ; les intrigues et la honteuse carrière du cabinet actuel, qui a perdu la confiance du pays ; l'exclusion systématique des Canadiens-français des conseils du pays, le non accomplissement par le cabinet de tous ses engagements, et entr'autres des promesses faites aux incendiés de Québec des £100,000, aux habitans du Bas-Canada des indemnités, etc., etc., etc.

5°. "Que dans l'humble opinion de cette assemblée, il devient maintenant du devoir du chef du gouvernement d'exercer un pouvoir discrétionnaire, sage et raisonné, et de mettre fin à un état de choses si préjudiciable à l'avancement de la province, en appelant à son conseil des hommes d'une capacité et d'une intégrité reconnues ; des hommes qui, autant que les événemens récents peuvent le faire espérer, formeront une administration forte et efficace. Mais qu'en l'absence d'une détermination de ce genre de la part du chef du gouvernement, cette assemblée était d'une importance vitale pour l'honneur et le bien-être du Canada, d'employer tous ses efforts pour exclure de la branche représentative, tout homme que l'on croit grossir les rangs de ceux qui s'obstinent à soutenir un ministère odieux à tout habitant de cette province qui désire le bien de son pays.

6°. "Que dans l'opinion de cette assemblée l'administration libre et honnête de nos affaires locales d'après le système du gouvernement responsable ou constitutionnel, est le seul moyen efficace d'assurer pour toujours l'union qui existe avec la métropole ; mais que l'état présent des choses, s'il se prolonge davantage, n'est propre qu'à jeter un louché ineffaçable sur le gouvernement responsable, et non peut que mettre en péril imminent l'existence même de ce système, et comme conséquence inévitable, celle des droits et des libertés des habitans du Canada, et de tous les sujets coloniaux de S. M.

7°. "Que pénétrée de la vérité et de l'importance des vues exprimées dans les résolutions précédentes, cette assemblée, avec la plus profonde déférence pour le jugement et les desirs des électeurs du grand et populeux comté de Dorchester, prend sur elle d'offrir sa recommandation respectueuse en faveur de François Lemieux, écuyer, avocat, l'un des candidats, comme une personne méritant leur con-

fiance et éminemment qualifiée sous le rapport de l'habileté et du patriotisme, pour soutenir dignement les droits et les intérêts de ce comté et l'honneur de ce pays.

8°. "Que copie des présentes résolutions soient transmises par le président de cette assemblée aux principaux citoyens de Dorchester, les priant instamment d'employer toute leur influence pour assurer le retour de M. Lemieux en qualité de leur représentant.

13°. "Qu'afin de surveiller les intérêts politiques du pays en général et de promouvoir les avantages matériels du district de Québec en particulier, il est urgent de nommer un comité qui sera chargé de mettre à effet, selon qu'il le jugera convenable, les intentions de cette assemblée telles qu'exprimées dans les résolutions qu'elle a déjà passées ou qu'elle adoptera plus tard. Ce comité devra convoquer de temps à autres des réunions générales afin de leur soumettre ses travaux, et correspondre avec les personnes influentes des diverses localités du district pour les engager vivement à se mettre en relation avec lui ; afin de travailler d'une manière plus efficace au bien général."

Enfin par la 14e. Résolution, le dit comité est composé de 120 membres (avec permission de s'en d'ajoindre d'autres.) Les messieurs nommés pour composer ce comité sont les principaux citoyens de Québec et parmi eux les honnles R. E. Caron, John Neilson, Louis Massue, T. C. Aylwin ; M. M. Chabot, Chauveau, Cauchon, Laurin, Fêtu, DeFoy, Hardy, Tessier, Taché, Gingras, McGuire, O'Brien, Ross, Fiset, Fréchette, Garneau, Paradis, Tourangeau, Rhéaume, Bardy, Lemieux, Belleau, Roy, Huot, Dionne, Plamondon, etc. etc.

Par la 15. résolution, le comité est prié d'inviter toutes les autres parties de la Province à prendre en considération l'état du pays et à agir de concert avec le comité de Québec.

Encore une fois, c'est un noble exemple que vient de nous donner l'ancienne capitale du Bas-Canada. Il faut le suivre ; il faut nous réveiller de notre léthargie ; il faut nous agiter, si nous ne voulons voir tomber une à une toutes nos libertés politiques et nos droits constitutionnels, si nous ne voulons pas voir la destruction entière de nos lois et de toutes nos institutions sociales. Il faut enfin, répétons nous au peuple avec notre confrère le *Canadien*, que les DeBleury, les Viger et les Papineau finissent par ployer sous le mépris général, et que des mesures énergiques soient prises pour qu'aux élections générales, qui ne peuvent tarder de se faire, pareils hommes ne puissent trouver place dans la représentation qu'ils avilissent. *Revue Canadienne.*

*Accident.*—Noyé au village d'Industrie, lundi le 28 juin dernier, M. Joseph Monpetit dit Poitevin, employé comme commis par Mes. Joliette, Léodet & Co. Ce jeune M. qui n'avait que 23 ans, était originaire des Cèdres, au-dessus de Montréal ; par la douceur de son caractère, sa générosité, et sa prévenance il avait su se concilier l'estime non-seulement de ses maîtres, mais aussi de ceux avec lesquels il avait affaire. Il paraît que c'est en traversant le *beauve* près du moulin, qu'il tomba à l'eau. *Echo des Camp.*

—Nous annonçons avec regret que les Révérends Messieurs Roy, curé de Charlebourg et Montminy, assistant du curé de St. Gervais sont revenus malades de la Grosse-Isle. Les autres messieurs du clergé qui étaient venus de la quarantaine dans un état très-alarmant sont considérés comme hors de danger.

L'agent des émigrés a loué pour y mettre des malades, le hangar de M. Jones près de l'ancien plan incliné de la citadelle. On dit que les commissaires de l'hôpital de la marine se proposent de louer la corderie de M. Ivan Rees, à Boisseauville.

Il nous semble que la Pointe-Levy ou Beauport offriraient plus d'avantages, aux émigrés sous tous les rapports. Il est vrai que ce serait beaucoup plus incommode pour les médecins. *Journal de Québec.*

—Quatre-vingts orphelins émigrés ont déjà été placés dans des familles canadiennes. Nous ne dirons rien de ce fait que nous aimerions, à faire simplement remarquer à qui doit et que devraient relever M. Connolly ainsi que les autres messieurs qui s'appliquent à prêter des dispositions hostiles à ceux qu'ils devraient mieux connaître. *Idem.*

—Le chiffre des morts à la Grosse-Isle dans le cours de la semaine dernière, selon un état publié dans le *Mercury*, s'élève à 155 ; celui des malades dans les hôpitaux, à 1758, et des délibérés, 228. *Canadien.*

—Les dernières personnes arrivées de la Grosse-Isle rapportaient un mieux sensible dans l'état de la quarantaine. Tous les malades étaient à terre et pouvaient recevoir plus de soins que par le passé. Mais un steamboat arrivé de la Rivière du Loup dit avoir devancé douze bâtimens, dont 8 étaient chargés d'émigrés. Il est probable que le vent qui règne actuellement va en amener un grand nombre.

Plusieurs capitaines de navires, 4 ou 5 nous dit-on, sont morts de la fièvre contractée parmi leurs passagers.

On rapporte aussi que quelques pilotes ont été attaqués de cette maladie et sont retenus chez eux en conséquence.

La santé de la ville est en somme meilleure que l'an dernier à la même époque.

Une assemblée des Irlandais de Québec a passé une série de résolutions déplorant la perte du Libérateur et recommandant un deuil d'un mois en signe de respect pour sa mémoire. *Idem.*

*Température.*—Depuis le jour de la St. Jean-Baptiste, le temps qui avait été pluvieux jusque-là s'est mis au beau. Après deux jours de chaleur